

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-169 du 30 novembre 2022
Portant sur une décision modificative - Budget GEMAPI
Régularisation des amortissements**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement des amortissements entre le budget « GEMAPI » et le réel.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT [°] / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Réceptions	6257	142,00		
Dotat [°] aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	142,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		142,00		142,00
OP : ACHAT DE MATERIEL				142,00
Autres immobilisations corporelles			2188 10	142,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		142,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				142,00
Matériel de bureau et matériel informatique			28183	71,00
Autres immobilisations corporelles			28188	71,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		142,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 20 décembre 2022
Pour copie conforme, le 20 décembre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20221130-2022-169-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022